

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 JUILLET 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudette Cantin,
messieurs les conseillers Daniel Boisclair,
François Potvin, Michel Girard et Robin
Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

222-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 heures. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

223-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

225-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-06-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 juin 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 juin 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

226-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20-
06-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juin 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

227-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29-
06-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 juin 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

228-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

229-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Fondation 33 Spectacle-bénéfice (Banquette)	250 \$
Société d'histoire et de généalogie Projet de numérisation T.V. communautaire	1380 \$
Classique de golf Résolu Édition 2017 (2 personnes)	300 \$
À l'eau Péribonka Souper (6 billets)	225 \$
Comité des migrants Dîner de reconnaissance (don)	100 \$
Festival de la gourgane Brunch familial (3 billets)	45 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Calacs Entre Elles (Aide financière 2017-2018).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

230-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE MAI 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mai 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mai 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mai 2017, pour un montant de 603 655.99 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 05-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

231-2017

RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX
DE RÉFECTION ET D'AUTOMATISATION
AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
ET DE RÉFECTION DE PAVAGE DE RUES
AU COÛT DE 682 830 \$ ET
APPROPRIATION DE SOURCES DE
FINANCEMENT VERSÉE NON PRÉVUES AU
RÈGLEMENT 421-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 421-2011 au coût total de 682 830 \$;

CONSIDÉRANT que pour payer les coûts des travaux, la Ville de Normandin a obtenu une subvention provenant de la programmation de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) au montant de 613 958 \$ et désire approprier à même le fonds général un montant de 68 872 \$;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 275 193 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 421-2011 pour préciser le financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le montant de la dépense du règlement numéro 421-2011 soit augmenté de 280 000 \$ à 682 830 \$;
- b) Que le montant de l'emprunt du règlement numéro 421-2011 soit réduit de 275 193 \$ à 0 \$;
- c) Que la Ville de Normandin approprie à même le fonds général une somme de 68 872 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 421-2011;
- d) Que la Ville de Normandin approprie la subvention provenant de la programmation de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) au montant de 613 958 \$ pour payer l'autre partie de la dépense prévue au règlement numéro 421-2011;
- e) Que le solde résiduaire de 275 193 \$ soit annulé du registre du ministère;
- f) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

232-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 528-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 470-2014 :

Monsieur le conseiller Michel Girard, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 470-2014 afin d'augmenter la dépense de 11 858 \$ et de réduire l'emprunt de 10 160 \$ pour des travaux n'ayant pas été entièrement réalisés, plus précisément la réfection de l'avenue des Écoles et la réfection du ponceau du rang Nord.

Une copie du projet de règlement est déposée et une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption du règlement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

233-2017

UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES DE
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un solde disponible de 9 400.71 \$ provenant du règlement d'emprunt fermé numéro 365-2006, concernant l'acquisition d'un immeuble appartenant aux Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un solde disponible de 6 424 \$ provenant du règlement d'emprunt fermé numéro 470-2014, concernant des travaux d'infrastructures, de voirie, de réfection d'un ponceau et du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un solde disponible de 20 309 \$ provenant du règlement d'emprunt fermé numéro 482-2015, modifié par le règlement numéro 485-2015, concernant des travaux d'infrastructures et de voirie;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de paiement prévoit un versement final en capital de 8 000 \$ pour le règlement numéro 365-2006 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de paiement prévoit des versements en capital totalisant 12 011 \$ plus les intérêts pour le règlement numéro 470-2014 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de paiement prévoit des versements en capital totalisant 27 300 \$ plus les intérêts pour le règlement numéro 482-2015, modifié par le règlement numéro 485-2015 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) D'utiliser une partie, soit 8 000 \$, du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 365-2006 aux fins de financer les frais en capital lors de l'échéance de l'exercice financier 2017, la partie non utilisée, soit 1 400.71 \$, étant retournée au fonds général de la Ville;
- b) D'utiliser le solde disponible de 6 424 \$ du règlement d'emprunt fermé numéro 470-2014 aux fins de financer une partie des frais en capital prévus au cours de l'exercice financier 2017;
- c) D'utiliser le solde disponible de 20 309 \$ du règlement d'emprunt fermé numéro 482-2015, modifié par le règlement numéro 485-2015 aux fins de financer une partie des frais en capital prévus au cours de l'exercice financier 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

234-2017

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE
665 000 \$ EN ATTENTE DU FINANCEMENT
À LONG TERME DU RÈGLEMENT 524-2017 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a adopté le règlement d'emprunt numéro 524-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit supporter le paiement des dépenses occasionnées par ce projet via ses liquidités, dans l'attente du financement permanent prévu dans les prochains mois;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin peut obtenir un emprunt temporaire d'une institution financière relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que la Ville de Normandin demande un emprunt temporaire de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un montant maximum de 665 000 \$ en attente du financement à long terme du règlement numéro 524-2017;
- b) Que le maire et/ou la directrice générale et greffière et/ou le directeur des finances soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette transaction financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

235-2017

MINISTÈRE DES TRANSPORTS -
BALAYAGE DE RUES PAR LE SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, des la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue Saint-Cyrille et avenue du Rocher est);

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue Saint-Cyrille et du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale (numéro d'autorisation des travaux: 6808-DG-037);
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires, s'il y a lieu.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

236-2017

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 523-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique dans l'heure précédente, pour le projet de règlement 523-2017 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modification;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification numéro 523-2017 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions;
- b) Que le texte de ce second projet de modification numéro 523-2017 fait partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

237-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 525-2017 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME 423-2011 :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue dans l'heure précédente, pour ce projet de modification du règlement de plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion requi a été donné le 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 525-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

238-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 526-2017
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES :

CONSIDÉRANT les pouvoirs octroyés à la Ville aux termes de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT les dispositions du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Maria-Chapdelaine actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la réglementation adoptée en 2006 et amendée en 2010 en matière de prévention incendie afin de tenir compte de la réalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 526-2017 concernant la prévention des incendies;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

239-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1189 DU
PARC-INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1189 du Parc-Industriel, en regard de l'implantation d'un garage sphérique en tôle galvanisée;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme l'implantation dudit garage;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles-Hebdo" le 28 juin dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1189 du Parc-Industriel, soit, et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, l'implantation du garage sphérique en tôle galvanisée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

240-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1068 AVENUE
HARVEY :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1068 avenue Harvey, en regard de l'autorisation de maintenir une allée double;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme la largeur de l'allée à 22 mètres alors que la réglementation actuelle prévoit une largeur maximale de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles-Hebdo" le 28 juin dernier, avisant la population que le Conseil statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin le refus de cette demande, car il n'est pas sécuritaire pour l'accès à l'avenue Julien que plus de deux véhicules puissent entrer et sortir de la propriété en même temps et qu'il n'y a pas de préjudice sérieux;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1068 avenue Harvey, soit, et est refusée par le Conseil de ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

241-2017

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION
D'UN CONTENEUR DE CHASSE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac-St-Jean offert du 2 septembre au 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la levée s'effectuera sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que la demande de levée supplémentaire devra se faire par la municipalité directement à la Régie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin:

- a) Accepte le protocole d'entente présenté par la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean pour le service des conteneurs de chasse 2017;
- b) Accepte de défrayer les frais de location des conteneurs;
- c) Accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux;
- d) Autorise la directrice générale et greffière à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

242-2017

SOUMISSIONS - CONSTRUCTION D'UNE
BUANDERIE À LA CAO :

SOUMISSIONS REÇUES:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX OPTION 1 (taxes incluses)	PRIX OPTION 2 (taxes incluses)	NOTE
Construction Mario Gilbert	44 827.60 \$	54 536.09 \$	Conforme
Construction Alain Lavoie	45 846.28 \$	71 772.55 \$	Conforme

CONSIDÉRANT que l'option 2, qui consiste à construire une buanderie en agrandissant le restaurant de la Chute à l'Ours, a été choisie et qu'il a été recommandé de retenir le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que les travaux pour la construction d'une buanderie en agrandissant le restaurant de la Chute à l'Ours (option 2) soient accordés, au plus bas soumissionnaire, soit Construction Mario Gilbert, au prix de 54 536.09 \$ incluant les taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

243-2017

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ -
RÉFECTION PONT DE LA PETITE-CHUTE :

CONSIDÉRANT que le pont de la Petite-Chute relie la Ville de Normandin à la municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Doré désire présenter une demande de subvention dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la réfection du pont de la Petite-Chute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit s'engager à verser le deux tiers (2/3) du montant de la réfection qui n'est pas subventionné;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil de la Ville de Normandin appui la municipalité de La Doré dans leur demande de subvention pour la réfection du pont de la Petite-Chute dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et s'engage à verser le deux tiers (2/3) du montant de la réfection qui n'est pas subventionné.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

244-2017

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE
REPRÉSENTATION CIVILE LORS D'UN
ÉVÈNEMENT SOCIAL VÉCU PAR UN DE
SES REPRÉSENTANTS :

CONSIDÉRANT que la Ville désire voir sa politique de représentation civile lors d'un événement social vécu par un de ses représentants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de représentation civile lors d'un événement social vécu par un de ses représentants, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

245-2017

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir sa politique de reconnaissance des employés, des élus et des bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter deux politiques distinctes, soit une pour les employés et une pour les élus et bénévoles, abrogeant ainsi toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de reconnaissance des employés, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

246-2017

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DES ÉLUS ET DES
BÉNÉVOLES :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir sa politique de reconnaissance des employés, des élus et des bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter deux politiques distinctes, soit une pour les employés et une pour les élus et bénévoles, abrogeant ainsi toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de reconnaissance des élus et des bénévoles, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

247-2017

MANDAT DE SIGNATURES POUR
COMPTES BANCAIRES DE LA CJS DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT que pour des raisons administratives, la Ville de Normandin a procédé elle-même à l'ouverture de deux comptes bancaires pour la gestion de la CJS de Normandin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit nommer les signataires et représentants pour chacun des comptes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- a) Que la Ville de Normandin autorise la tenue de comptes à la Caisse populaire des Plaines boréales au nom de Ville de Normandin, avec mention au folio 11576 Administration CJS Normandin et le second au nom de Ville de Normandin, avec mention au folio 11872 CJS Normandin;
- b) Qu'au compte folio 11576, la Ville de Normandin nomme les représentants suivants, avec mention à l'effet que deux (2) signatures sur trois (3) devront apparaître sur les documents en relation avec la gestion du compte: Julie Dion, Nicole Bilodeau, Éric Bhérer;
- c) Qu'au compte folio 11782, la Ville de Normandin nomme les représentants de la CJS suivants, avec mention à l'effet que deux (2) signatures sur quatre (4) devront apparaître sur les documents en relation avec la gestion du compte: au moins un des deux animateurs(trices) et le président ou la présidente et/ou le trésorier ou la trésorière;
- d) Que Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer, au nom de la Ville de Normandin, tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

248-2017

CORRESPONDANCE :

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets; OBJET: Remerciement pour la présence de Monsieur le maire ainsi que pour notre contribution financière lors du Gala Méritas 2017 de la Polyvalente de Normandin.

Liberté à vélo; OBJET: Remerciement pour l'accueil qu'ont reçu les cyclistes de la Randonnée Hydro-Québec lors de leur passage à Normandin le 24 juin dernier.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt 524-2017, concernant le remplacement de lampadaires et des travaux d'infrastructure dans les rues Hélène et Julien.

249-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

250-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

251-2017

VARIA :

- a) Sur proposition de monsieur le conseiller François Potvin, que des félicitations soient transmises aux organisatrices de l'événement Objectif Cancer 0, qui ont amassé un montant total de 14 500 \$.
 - b) Monsieur le maire remercie Monsieur le conseiller Robin Gauthier pour son mandat de maire suppléant s'étant terminé le 30 juin dernier. Madame la conseillère Claudette Cantin a pris la relève le 1er juillet.
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

252-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 21
AOÛT 2017 :

253-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 55.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière